

DELIBERATION N° 2018/D338



CITEO – CONTRAT PAPIERS & EMBALLAGES

En application de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs doivent contribuer à la gestion, respectivement, des déchets d'imprimés papiers, ménagers et assimilés et des déchets d'emballages ménagers. Ces derniers peuvent transférer leurs obligations en versant une contribution financière à une société agréée à cette fin par les pouvoirs publics. Cette dernière verse à son tour des soutiens financiers aux collectivités territoriales en charge du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Pour la période 2018-2022, le cahier des charges d'agrément de la **filière des papiers graphiques**, adopté par arrêté du 2 novembre 2016, fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018. Dans ce cadre, la collectivité s'engage notamment à mettre à jour les consignes de tri des papiers sur tous les supports et à déclarer les tonnages recyclés annuellement.

Côté emballages, le cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers, adopté par arrêté du 29 novembre 2016, fixe un nouveau barème de soutiens, applicable à compter du 1er janvier 2018 (**Barème F**). Dans ce cadre, la collectivité s'engage notamment à assurer une collecte séparée prenant en compte l'ensemble des déchets d'emballages soumis à la consigne de tri. Le versement des soutiens au recyclage demeure, comme par le passé, subordonné à la reprise et au recyclage effectif des emballages collectés et triés conformément aux standards par matériau.

A cette fin, la collectivité choisit librement, pour chaque standard par matériau, une option de reprise et de recyclage parmi les trois options proposées (reprise Filière, reprise Fédérations, reprise individuelle) et passe des contrats avec les repreneurs.

La société CITEO, issue de la fusion entre Eco-Folio et Eco-Emballages, bénéficie, pour la période 2018-2022, à la fois d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers.

En concertation avec les représentants des collectivités territoriales, CITEO a élaboré, pour chacune des deux filières, un contrat type proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée,

- ➡ **AUTORISE** le Président à signer le contrat Papiers & Emballages avec CITEO pour la période 2018-2022 pour le périmètre géographique de Kerval Centre Armor.

Envoyé en préfecture le 26/02/2018

Reçu en préfecture le 26/02/2018

Affiché le 26/02/2018

ID : 022-200043677-20180214-D338-DE

En parallèle, sera adressée aux 5 EPCI de collecte membres du syndicat, une proposition de convention de mandat autorisant Kerval à signer le contrat-type en leur nom. Celle-ci intégrera également les règles applicables à la redistribution des soutiens financiers entre les EPCI et Kerval, en termes de fréquence sur l'année et/ou du type de soutiens concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc, le 14 Février 2018

Le Président
Thierry BURLLOT



COMITE SYNDICAL N°1/2018**LE 14 FEVRIER 2018****Convocation du 02 février 2018**

Nombre de membres du comité syndical : 37

L'an deux mil dix-huit le quatorze à dix-sept heures trente les membres du comité syndical de Kerval Centre Armor, se sont réunis à Saint-Brieuc sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de Kerval Centre Armor conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités territoriales : **Mr Thierry BURLLOT**

	PRESENTS	VOTANTS
Membres titulaires	25	25
Membres suppléants	4	4
Procuration		3
	29	32

SECRETARE DE SEANCE : Gilles THOMAS**Autres participants : M. BABES, Comptable public Trésorerie Saint Brieuc Banlieue**

Envoyé en préfecture le 26/02/2018

Reçu en préfecture le 26/02/2018

Affiché le 26/02/2018

ID : 022-200043677-20180214-D338-DE

	NOM	PRENOM	Présent	SUPPLÉ PAR	PROCURATION
LOUDEAC COMMUNAUTE BRETAGNE CENTRE	LE JAN	Yvon	Présent		
	THOMAS	Gilles	Présent		
	COUPÉ	Christian	Présent		
	LE CAM	Pierrick			Y. LE JAN
	LE BIHAN	Jean-Pierre			
	GORÉ-CHAPEL	Isabelle	Présent		
LAMBALLE TERRE ET MER	MEGRET	Jean			T. ANDRIEUX
	BARBO	Jean-Luc	Présent		
	ANDRIEUX	Thierry	Présent		
	DE SALLIER DUPIN	Stéphane			
	DUBOS	Jean Luc			
	LEMOINE	Yves	Présent		
	NABUCET	Daniel			
	BRIENS	Jean-Pierre	Présent		
SMITOM DE LAUNAY LANTIC	BOSSARD	Sylvie	Présent		
	BURLLOT	Thierry	Présent		
	GEFFROY	Jean-Michel	Présent		
	LE VAILLANT	Jean-Paul	Présent		
	QUELEN	Marcel	Présent		
	LESAGE	Hugues		N. PENDU	
SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION	BLANCHARD	Claude	Présent		
	BOULDÉ	Marie-France	Présent		
	BERTRAND	Jean-Luc	Présent		
	HINAULT	Michel	Présent		
	RAOULT	Maryse	Présent		
	BEUZIT	Bruno	Présent		
	RAULT	André	Présent		
	LOYER	Jean-Yves	Présent		
	Décédé				M. AVRIL
	PRIDO	Pascal	Présent		
	LE MAITRE	Christian			
	SERANDOUR	Marcel	Présent		
	DARCHE	Patrice			L. BIDAULT
	LE FUR	Françoise			
GUIGNARD	Thibault			B. CLAESSENS	
DINAN AGGLOMERATION	RAMARD	Dominique	Présent		
	LAYEC	Claude	Présent		